

Commune de Puissalicon

ARRETE N° 2026-43 Restriction de circulation rue d'Emblan

Le Maire de la commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 02 avril 2026, par laquelle la SARL GOMEZ, représentée par Monsieur Alain GOMEZ, 2 impasse Montplaisir – 34130 CAPESTANG, sollicite l'autorisation d'interdire ponctuellement la circulation, afin de permettre le chargement et le déchargement des matériaux concernant les travaux de rénovation du bien situé 11 rue d'Emblan,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

Arrête

Article 1

Afin de permettre le déroulement des travaux, le permissionnaire est autorisé à interdire ponctuellement la circulation de tous les véhicules rue d'Emblan, à partir du mercredi 15 avril 2026 pour une durée de 60 jours.

Article 2

Le permissionnaire devra mettre en place des panneaux de signalisation afin d'assurer la protection des usagers de la route et des piétons.

Article 3

Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Servian et la Police Pluricommunale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notification le 08/04/2026

Publication sur le site internet de la commune le 08/04/2026

Puissalicon le 08/04/2026

